



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 4859

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications concernant le projet de loi sur les archives, qui avait été adopté en conseil des ministres le 24 août 2006 et déposé sur le bureau du Sénat. Il souhaite connaître sa position sur ce texte, ainsi que le calendrier d'examen parlementaire, si elle entend le faire examiner par le Parlement.

Texte de la réponse

Les projets de loi, organique et ordinaire, adoptés par le Conseil des ministres le 24 août 2006, visent à actualiser la législation relative aux archives. Ils s'efforcent, notamment, de concilier les exigences de la recherche contemporaine, la nécessaire ouverture des archives et l'impératif de protection des données individuelles et personnelles. À cet effet, le projet de loi ordinaire pose le principe de libre communicabilité des archives publiques et réduit la durée des délais spéciaux de communicabilité des archives qui mettent en cause les secrets protégés par la loi. Le projet de loi organique étend certaines de ces dispositions aux archives du Conseil constitutionnel. Ces textes améliorent également l'articulation des dispositions du code du patrimoine relatives aux archives avec celles de la loi relatives à l'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978. Par ailleurs, le projet de loi ordinaire ouvre la possibilité, pour les producteurs d'archives publiques, d'avoir recours à des prestataires extérieurs pour la conservation de celles-ci, selon des modalités strictement encadrées. Enfin, les modalités de versement de leurs archives par les membres du personnel politique reçoivent un régime juridique adapté. Les projets ont été examinés par le Sénat en séance publique le 8 janvier dernier et par l'Assemblée nationale le 29 avril 2008.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4859

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5738

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 3994